



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2023, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

Madame France Brassard, Greffière-trésorière adjointe
France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01.

2023-07-098 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 8 juin 2023
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisés
 - 5.2 Dépôt du Rapport financier 2022
 - 5.3 Affectation d'une somme au fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 5.4 Démission directrice générale et greffière-trésorière
 - 5.5 Démarche auprès de la FQM et de l'UMQ Intervention relativement aux retards des dépôt des états financiers
 - 5.6 Nomination d'une Directrice générale par Intérim
 - 5.7 Mandat acte notarié -Vente pour taxes
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
 - 6.1 Aide financière système de pompage eaux usées
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Entériner dépense réparation ponceau rue Boisvert
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Versement subvention reçu pour Corporation touristique Socio-Économique de Longue-Rive
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Appel d'offres pour compensations environnementales - Projet de contournement de la route 138
 - 12.2 Mandat biologiste - Caractérisation écologique
 - 12.3 Mandat contrat arpenteur- Limite des hautes eaux
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CLUB PLEIN AIR LE MORILLON DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

La greffière-trésorière adjointe dépose 1 document au Conseil municipal.

A. Club Plein Air le Morillon Demande d'aide Financière

**2023-07-099 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8
JUN 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2023-07-100 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de juin 2023 totalisant 86 645.79\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 62 324.42\$.

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles du mois de juin 2023, totalisant 86 645.79\$ et les comptes fournisseurs totalisant 62 324.42\$.

2023-07-101 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé les états financiers 2022;

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Anne Rodrigue CPA, a présentée au conseil municipal le rapport financier 2022 de la Municipalité de Longue-Rive par conférence ZOOM le 6 juillet 2023 à 17 h 30 ;

EN CONSÉQUENCE,

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2022, confirme avoir reçu et pris connaissance de celui-ci et autorise la directrice générale à signer ledit rapport.

2023-07-102 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FOND RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit affecter annuellement au fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 500 \$ pour le budget 2023.

2023-07-103 DÉMISSION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la démission de Madame Valérie Gille, cette dernière étant effective à compter du 25 août 2023.

QUE le conseil autorise la même rémunération pour le temps que madame Valérie Gille accordera à la municipalité par la suite pour la transition à la direction et la fermeture de différents dossiers entre autres pour le projet de la rue Principale ;

QUE les membres du conseil la remercient pour son excellent travail et son professionnalisme.

2023-07-104 DÉMARCHE AUPRÈS DE LA FQM ET DE L'UMQ - INTERVENTION RELATIVEMENT AUX RETARDS DES DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU QUE cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis pour la MAMAH parce qu'elle sert à établir les montants auxquels les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions ;

ATTENDU QU'un retard à transmettre les états financiers est mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une «hausse des coûts d'emprunt »;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des rapports financiers, indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants ;

ATTENDU QU'effectivement, les municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétant en matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateurs et auditeurs devient plus complexe ;

ATTENDU QUE sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1 000 habitants reflétant cette dure réalité ;

ATTENDU QUE certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autres notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les îles-de-la-madeleine, l'Estrie, Chaudières-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie ;

ATTENDU QUE dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité des firmes de vérificateurs comptables ou de leur présence en région ;

ATTENDU QU'en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjurer avec une pénurie de main d'œuvre qualifiés avec comme résultats, qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires et que les délais sont plus longs ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une directrice générale créant un impact sur la gestion comptable, sont délaissées par les cabinets comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus peuplées et plus stables ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par les cabinets comptables parce qu'elles ne sont pas responsables du retard ;

ATTENDU QU'à l'inverse, la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leurs états financiers dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Sièges #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la Municipalité de Longue-Rive demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel ;

QUE la FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un traitement

correspondant à leur situation et réalité, afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elle ne trouvent pas de cabinets comptables ou que les délais de traitement sont trop longs ;

QUE la FQM et l'UMQ se penchent urgemment sur cette problématique frappant les petites municipalités en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable approprié ;

QUE la Municipalité de Longue-Rive transmette cette résolution à toutes les municipalités visées et qualifiées « retardataires » dans le rapport de mars 2022 en leur demandant de faire parvenir cette résolution à la FQM et à l'UMQ ;

QUE la Municipalité de Longue-Rive transmette également cette résolution à la MRC de La Haute-Côte-Nord afin que cette dernière appuie la Municipalité de Longue-Rive dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ .

2023-07-105 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission de Madame Valérie Gille au poste de directrice générale et greffière-trésorière en date du 25 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme Madame France Brassard en tant que directrice générale et greffière-trésorière par intérim à compter du 12 août 2023.

2023-07-106 MANDAT ACTE NOTARIÉ VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue le 8 juin 2023, au 26 rue de la Rivière, Les Escoumins, à 10h00, l'immeuble portant le numéro 566, rue Principale, Longue-Rive a été adjugé à la Municipalité de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est connu et désigné comme étant le lot 3 808 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate Me Denis Turcotte pour les procédures concernant l'acquisition de cet immeuble.

QUE le Maire et la directrice-générale ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents se rapportant au dossier.

QUE la directrice-générale ou la greffière-trésorière adjointe soit autorisées à faire le paiement des frais notariés pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-07-107 AIDE FINANCIÈRE SYSTÈME DE POMPAGE EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la résolution no.19-09-3563 concernant l'accord du Conseil pour l'octroi d'une aide financière au montant de 2 000\$ par propriété qui devra installer un système de pompage des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du propriétaire de la résidence au 491 rue Principale pour l'installation d'un poste de pompage ;

CONSIDÉRANT que la procédure à été respectée ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une aide financière de 2 000\$ au propriétaire de l'immeuble situé au 491 rue Principale.

QUE les dépenses reliées à ce mandat seront défrayés à même le projet de la rue Principale.

QUE Monsieur le Maire et/ou la directrice générale ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer les documents de cette aide financière.

QUE la directrice générale ou la greffière-trésorière adjointe soit autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-07-108 ENTÉRINER DÉPENSE RÉPARATION PONCEAU RUE BOISVERT

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'urgences ont du être fait sur un ponceau de la rue Boisvert ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine la dépense de 7 400\$ pour la réparation du ponceau de la rue Boisvert fait par l'entrepreneur Construction S.R.V.

2023-07-109 VERSEMENT SUBVENTION CORPORATION TOURISTIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du programme de médiation culturelle de la MRC de la Haute-Côte-Nord, projet Regalia, gigue et hip pop !! pour les activités de la St-Jean-Baptiste, montant qui devait être destiné à la Corporation Touristique Socio-Économique de Longue-Rive

;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique et socio-économique à organisé la fête de la St-Jean Baptiste et les activités ci-rattachants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Sièges #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la direction générale ou la greffière-trésorière adjointe à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

**2023-07-110 APPEL D'OFFRES POUR COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE -
PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 138**

CONSIDÉRANT QUE le projet de contournement de la route 138 a occasionné des effets négatifs sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE dans ces cas, la Municipalité doit mettre en oeuvre des mesures de compensation en menant un ensemble d'actions écologiques permettant de contrebalancer les pertes de biodiversité dues aux projets de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier doit être jugé acceptable par le ministère de l'environnement d'ici la fin décembre 2023 et que les travaux devront être réalisés d'ici la fin d'octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Sièges #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la demande d'appel d'offres pour la compensation environnementale dans le cadre du projet de contournement de la route 138.

QUE la directrice-générale ou la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer les documents relatifs à cet appel d'offres.

2023-07-111 MANDAT BIOLOGISTE - CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la délimitation de la ligne des hautes eaux et du milieu humide dans le nouveau développement semble avoir été erroné dû à un affaissement d'un ponceau de drainage du milieu humide;

CONSIDÉRANT QU'une zone représentant un milieu humide limitent les constructions possibles sur ces terrains;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Sièges #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine le mandat du biologiste Alain Danais pour effectuer un inventaire sur le terrain afin d'établir la nouvelle limite des hautes eaux et des milieux humides sur les lots 6 137 355 à 6 137 361 et les lots 6 137 345 à 6 137 343 pour un montant total de 4 850\$.

QUE les dépenses reliées à ce mandat seront défrayées à même le projet de contournement.

QUE Monsieur le Maire et/ou la directrice générale ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer les documents du-dit mandat.

2023-07-112 MANDAT CONTRAT ARPENTEUR - LIMITE DES HAUTES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la délimitation de la ligne des hautes eaux et du milieu humide dans le nouveau développement a été modifiée suite à la caractérisation écologique sur les lots 6 137 355 à 6 137 361 ;

CONSIDÉRANT QU'un relevé d'arpentage doit être effectué afin de corriger officiellement la limite des hautes eaux et des milieux humides ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate l'arpenteur Jean Roy afin d'officialiser la nouvelle limite des hautes eaux et des milieux humides sur les lots 6 137 355 à 6 137 361.

QUE les dépenses reliées à ce mandat seront défrayées à même le projet de contournement.

QUE Monsieur le maire et/ou la directrice générale ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer les documents dudit mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 20, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 40.

2023-07-113 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 40.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présent : 1

Donald Perron, maire

France Brassard, greffière-trésorière adjointe